

**Zeitschrift:** Tracés : bulletin technique de la Suisse romande  
**Herausgeber:** Société suisse des ingénieurs et des architectes  
**Band:** 128 (2002)  
**Heft:** 08

## Vereinsnachrichten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## DÉCÈS DE MAX BIRKENMAIER

Le 25 février dernier, Max Birkenmaier, Dr. h.c. et spécialiste renommé dans le domaine du béton précontraint, est décédé à l'âge de 87 ans, après une longue maladie endurée avec un courage exemplaire.

Après une formation professionnelle initiale de charpentier, Max Birkenmaier s'inscrit à l'Ecole polytechnique de Zurich, où il obtient le diplôme d'ingénieur civil en 1940. Remarquant ses dons et ses brillantes aptitudes intellectuelles, Giovanni Rodio l'engage comme assistant dans le domaine de la mécanique des sols et des roches, où il fera preuve de ses capacités.

Agé de trente ans juste après la Deuxième Guerre mondiale, Max Birkenmaier, toujours épaulé par Rodio, fonde la société *Stahlton S.A.*, avec A. Brandestini et M. Ros. L'essor de l'entreprise débute avec le développement industriel d'éléments pour dalles et linteaux de fenêtres, un processus technique largement automatisé qui est aujourd'hui encore un appui solide de la maison *Stahlton*. Nommé d'après les initiales des fondateurs et de Kurt Vogt, spécialiste en métallurgie, le système de précontrainte BBRV bien connu, s'impose ainsi dès 1950, s'assurant moult applications dans la construction de ponts et de bâtiments industriels. D'autres produits contribueront également au succès de l'entreprise, dont les tirants précontraints en rocher et en sol meuble, ainsi que toutes sortes de spécialités destinées aux constructions industrielles.

Ingénieur et entrepreneur dans toutes ses fibres, Max Birkenmaier n'était pas homme à prôner l'économie dirigée et il a géré sa maison en conséquence. Son entourage professionnel direct, comme son personnel et sa clientèle ont toujours bénéficié de ses conseils réfléchis, dont ils n'ont eu qu'à



Quant à l'art de la construction en béton en Suisse, il est redoutable de l'apport décisif de Max Birkenmaier dans le domaine des normes, comme de la renommée internationale que ses travaux et son action ont contribué à asseoir.

H. Nil, J. Schneider

## MARCHÉ DE L'EMPLOI DANS LES BUREAUX D'ÉTUDE AU 4<sup>E</sup> TRIMESTRE 2001

### Situation majoritairement bonne, pronostics plus confiants

Une majorité de 10% (16% au trimestre précédent) des personnes interrogées qualifie de bon l'état des carnets de commandes, qui sont remplis pour les 7 mois à venir (7,3) compte tenu des effectifs actuellement occupés.

### Evolution du montant des contrats

Les montants sur lesquels portent les nouveaux contrats conclus au 4<sup>e</sup> trimestre 2001 s'affichent à nouveau à la baisse. Une majorité de 21% (14%) des participants à l'enquête annoncent en effet un fléchissement de la valeur des marchés acquis. Si tous les types d'ouvrages sont touchés, le recul touche en priorité la construction de logements avec -24%, suivie des bâtiments publics avec -21%, des réalisations industrielles et artisanales avec -18% et, enfin, des mandats publics de génie civil avec -11%.

### Marché actuelle des affaires

Une majorité de 9% (14%) se dégage toujours pour qualifier de bonne la situation des affaires à fin décembre 2001. Chez les architectes, les déclarations de satisfaction excèdent de 3% (7%) les affirmations contraires, et chez les ingénieurs les premières dominent nettement avec 14% (20%).

Un solde positif de 20% (26%) des bureaux occupant dix collaborateurs ou plus fait état d'une situation favorable. Les déclarations positives dominent encore avec 3% (1%) de la part des bureaux de moyenne importance, tandis que pour les petites structures l'insatisfaction l'emporte avec -1% (+4%).

Les mécontents de la conjoncture sont 11% (7%) dans le groupe des grands bureaux d'étude, 21% (20%) chez les moyens et 24% (21%) chez les petits.

### **Marché de l'emploi**

De manière générale, les perspectives d'emploi à l'horizon de fin mars 2002 ne se trouvent guère modifiées par rapport à celles envisagées pour la fin du trimestre précédent. Un solde positif de 7% (-5%) des bureaux prévoit des licenciements. Les bureaux d'ingénieurs sont une majorité de 11% (-1%) à vouloir réduire leurs effectifs par rapport au trimestre précédent et les architectes envisagent aussi une réduction de l'emploi d'ici fin mars 2002.

Ces perspectives de diminution à fin mars concernent une majorité de 10% (-2%) des grands bureaux et de 6% (-7%) des sociétés de taille moyenne, tandis que les petites structures sont une majorité de 2% (-12%) à envisager de débaucher en cours de trimestre déjà.

### **Evolution attendue des commandes d'ici fin mars 2002**

Pour le premier trimestre 2002, une majorité de 1% (-8%) des architectes s'attendent à une augmentation de leurs mandats par rapport au trimestre précédent. A l'inverse, un solde positif de 24% (-18%) se dégage chez les ingénieurs pour pronostiquer le contraire.

Une majorité de 3% (-10%) des bureaux qui occupent entre trois et cinq

**Évaluation de la conjoncture - fin décembre 2001  
(chiffres relevés au trimestre précédent entre parenthèses)**

Conjoncture	bonne en%	satisfaisante en%	mauvaise en%
<b>Ensemble de la Suisse</b>	<b>26 (28)</b>	<b>57 (58)</b>	<b>17 (14)</b>
- Architectes	28 (27)	48 (53)	24 (20)
- Ingénieurs	25 (29)	64 (61)	11 (10)
Plateau est et Zurich	33 (27)	54 (57)	13 (16)
Plateau ouest et Berne	27 (37)	58 (52)	15 (11)
Nord-ouest de la Suisse et Bâle	21 (30)	67 (69)	12 (1)
Suisse orientale et Saint-Gall	36 (41)	41 (46)	23 (13)
Tessin	0 (2)	60 (73)	40 (25)
Suisse romande	17 (19)	57 (59)	26 (22)
Suisse centrale	40 (30)	42 (48)	18 (22)

**Perspectives d'emploi d'ici fin mars 2002  
(chiffres relevés au trimestre précédent entre parenthèses)**

Activité	En hausse en%	Aucune variation en%	En baisse en%
<b>Ensemble de la Suisse</b>	<b>11 (10)</b>	<b>71 (75)</b>	<b>18 (15)</b>
- Architectes	13 (8)	71 (73)	16 (19)
- Ingénieurs	9 (11)	71 (77)	20 (12)
Plateau est et Zurich	13 (12)	72 (67)	15 (21)
Plateau ouest et Berne	7 (11)	77 (80)	16 (9)
Nord-ouest de la Suisse et Bâle	26 (4)	51 (85)	23 (11)
Suisse orientale et Saint-Gall	8 (7)	77 (78)	15 (15)
Tessin	11 (12)	49 (62)	40 (26)
Suisse romande	7 (9)	73 (76)	20 (15)
Suisse centrale	7 (12)	75 (69)	18 (19)

**Conjoncture - estimation d'ici à fin juin 2002  
(chiffres relevés au trimestre précédent entre parenthèses)**

Perspectives conjoncturelles	Amélioration en%	Stagnation en%	Aggravation en%
<b>Ensemble de la Suisse</b>	<b>12 (11)</b>	<b>65 (63)</b>	<b>23 (26)</b>
- Architectes	19 (16)	58 (63)	23 (21)
- Ingénieurs	7 (6)	71 (63)	22 (31)
Plateau est et Zurich	10 (6)	66 (61)	24 (33)
Plateau ouest et Berne	14 (11)	68 (65)	18 (24)
Nord-ouest de la Suisse et Bâle	16 (9)	58 (53)	26 (38)
Suisse orientale et Saint-Gall	13 (4)	66 (76)	21 (20)
Tessin	11 (0)	67 (69)	22 (31)
Suisse romande	18 (18)	52 (54)	30 (28)
Suisse centrale	14 (22)	72 (58)	14 (20)

collaborateurs se prépare à une diminution des entrées en carnet d'ici fin mars, ce chiffre s'établit à 13% (-16%) pour ceux qui comptent de six à neuf employés et à 17% (-17%) pour les grandes sociétés.

### **Pronostics pour fin juin 2002**

L'analyse des prévisions concernant la marche des affaires d'ici fin juin de cette année fait apparaître un recul du pessimisme. Si une majorité de 3% (-4%) des architectes s'attend encore à une évolution défavorable, le solde des inquiets s'est réduit à 15% (-25%) chez les ingénieurs.

Par rapport à la taille des bureaux, les craintes d'un reflux des affaires jusqu'à fin juin s'établissent comme suit: une

majorité de 2% (-10%) des petites structures, de 11% (-14%) des moyennes et de 12% (-23%) des grandes.

### **Part des rénovations et transformations**

Chez les architectes la part des mandats portant sur des transformations à fin décembre 2001 se monte à 42% (46%), contre 25% (20%) chez les ingénieurs.

### **Honoraires**

Une majorité de 6% (11%) des participants à l'enquête conjoncturelle redoute encore une diminution des taux d'honoraires d'ici fin mars 2002.

## SWISSCODES: LA DEUXIÈME PHASE DE CONSULTATION EST OUVERTE

A l'issue de la première phase qui a vu la participation de quelque soixante répondants, la direction de projet Swisscodes annonce aujourd'hui l'ouverture de la deuxième phase de mise en consultation externe. L'appel s'adresse à nouveau à tous les professionnels concernés par la normalisation suisse sur les structures porteuses, qui sont invités à examiner les textes proposés. Aucune invitation personnelle ni dossier adressé en particulier ne seront envoyés.

Cette deuxième livraison de documents comprend:

- SIA 261 «Actions sur les structures porteuses»
- SIA 261/1 «Actions sur les structures porteuses - Dispositions complémentaires»
- SIA 262 «Ouvrages en béton»
- SIA 262/1 «Ouvrages en béton / Dispositions complémentaires»
- SIA 263 «Ouvrages en acier»
- SIA 263/1 «Ouvrages en acier / Dispositions complémentaires»
- SIA 264 «Structures mixtes»
- SIA 264/1 «Structures mixtes / Dispositions complémentaires»
- SIA 265 «Ouvrages en bois»
- SIA 265/1 «Ouvrages en bois / Dispositions complémentaires»

La présente invitation lance officiellement l'une des plus volumineuses mises en consultation ouvertes par la **sia** à ce jour, et une page Internet a été spécialement réservée à cet effet. Dès le 3 avril 2002 et jusqu'à l'expiration du délai de consultation fixé au 15 juin 2002, les dix documents énumérés ci-dessus, ainsi que le formulaire *ad hoc*

(fichier Word) pourront être téléchargés à partir de l'adresse <[www.sia.ch/swisscodes](http://www.sia.ch/swisscodes)> en français et en allemand. Les personnes qui ne seraient pas en mesure de se procurer ces textes par la voie électronique peuvent demander à en obtenir des exemplaires de consultation par courrier normal, mais seuls les commentaires rédigés sur le support informatique prévu et renvoyés d'ici au 15 juin par e-mail ou sur une disquette pourront être pris en considération. Les renvois et d'éventuelles questions sont à adresser à <[siegwart@sia.ch](mailto:siegwart@sia.ch)>.

Markus Gehri, secrétariat général sia

## SWISSCODES: 6<sup>E</sup> RAPPORT INTERMÉDIAIRE

La consultation du projet de norme SIA 261 «Actions sur les structures porteuses» s'est déroulée avec succès en automne 2001 et la mise en consultation externe des trois premiers projets aboutis a eu lieu de mi-janvier à mi-février 2002.

L'important volume des traductions requises pour la mise en consultation externe a pu être achevé à peu près dans les délais prévus, si bien que les trois projets, SIA 260 «Bases d'étude des structures porteuses», SIA 266 «Maçonnerie», SIA 266/1 «Maçonnerie - Dispositions complémentaires» et SIA 267 «Géotechnique» ont été révisés et sont disponibles en allemand et en français. Grâce à une bonne information et en associant assez tôt les milieux intéressés, l'équipe de rédaction a réussi à obtenir, dès la phase d'élaboration, une large acceptation des Swisscodes. Dans cette perspective, la mise en consultation interne effectuée l'année dernière a joué un rôle non négligeable en permettant de tenir compte à temps d'un certain nombre d'objections ou de propositions de modifications et de réduire de ce fait l'importance de la révision finale.

Portant sur un ensemble de dix documents, la seconde phase de mise en consultation s'étendra encore jusqu'à mi-juin (voir l'appel ci-contre). Les domaines concernés sont les actions sur les structures porteuses avec leurs applications aux ouvrages en béton, en acier, en bois et aux structures mixtes, ainsi que les «Dispositions complémentaires» relatives à chacun. Du point de vue du nombre de documents à traiter, il s'agit-là de la mise en consultation la plus importante jamais ouverte par la **sia**.

## Démarrage des essais d'application

Les premiers essais d'application prévus dans le cadre du projet partiel dirigé par Joseph Jacquemoud ont débuté. Les résultats obtenus seront pris en considération dans le cadre des mises en consultation en cours.

Placé sous la direction du professeur Otto Künzle (EPFZ), le groupe pilote chargé de l'introduction des nouvelles normes de structure a établi des projets préliminaires prévoyant l'organisation en été et en automne 2003 de deux blocs de cours d'introduction par norme, s'étendant sur une journée ou sur une demi-journée en fonction de la matière à traiter. De plus amples informations seront publiées après les vacances d'été 2002.

La collaboration avec la direction du projet parallèle Swissconditions se poursuit. La mise en consultation correspondante doit également débuter prochainement, permettant une publication à peu près simultanée des deux groupes de documents apparentés.

## Achèvement en vue

La révision des premiers documents peut maintenant débuter sur la base des collages déjà disponibles. Les travaux concernant les documents res-

tants portent avant tout sur l'élaboration des normes annexes «Dispositions complémentaires». De par leur nature, ces dernières seront par ailleurs soumises à des révisions plus fréquentes que les normes proprement dites. Enfin, les résultats de la deuxième série de mises en consultation feront l'objet d'une discussion finale approfondie et la CNR pourra alors - peut-être déjà en octobre - donner son accord à la publication de la collection complète des Swisscodes.

La première série de mises en consultation ayant apporté la preuve de la validité du projet Swisscodes, la mise en vigueur, au cours de l'année 2003, d'une nouvelle génération de normes suisses de structure paraît donc assurée.

Markus Gehri,  
Secrétariat général de la sia

## SECTION GENEVOISE

La Section de Genève a tenu son assemblée générale annuelle le 21 mars, sous la présidence de M. Jean-Pierre Stefani, architecte. Les différents rapports présentés ont tous démontré le dynamisme de la Section et sa volonté de développer la communication et le contact, aussi bien avec les autorités et le grand public qu'avec les membres et confrères de la Région Rhône-Alpes. Le site <siage.ch> offre à cet égard de nombreuses informations sur les visites prévues, l'activité des groupes de travail et commissions.

Après l'assemblée statutaire, les membres ont entendu M. Pierre Moia, vice-président de la **sia**, sur les grandes préoccupations de la **sia** et M. Lorenz Bräker sur les activités du GPA suisse.

Enfin, M. l'Ambassadeur Edouard Brunner a admirablement mis un terme à la réunion par un exposé sur «La Suisse après le 11 septembre 2001 et le 3 mars 2002; conséquences?».

Que ce soit  
la manière de s'asseoir  
ou le choix de la caisse de prévoyance,  
tout est question  
de bien-être.

**cpat** Daniel Dürr, téléphone 031 320 61 60

■ Caisse de Prévoyance des  
Associations Techniques  
SIA UTS FAS FSAI  
personnel. engagé. naturel.  
www.cpat.ch

## CAISSES-MALADIE PLUS AVANTAGEUSES

Le contrat collectif conclu par la **sia** auprès de la caisse-maladie Concordia avantage les membres **sia** en ce qui concerne les prestations des assurances complémentaires. Les expériences généralement bonnes accumulées jusqu'ici nous encouragent à élargir cette offre et à proposer un plus grand choix à nos membres. En collaboration avec le spécialiste en assurances *Interbroke*

*Ltd.* et outre celui existant déjà avec Concordia, la **sia** a passé des contrats intéressants avec *Helsana*, *CMP*, *Visana*, *Groupe Mutuel* (caisse-maladie *Hermes*) et *CSS*. Nous sommes ainsi en mesure d'offrir auprès de six caisses-maladies une gamme globale de prestations qui permet d'économiser jusqu'à 20% sur les assurances complémentaires. Tous les membres **sia**, ainsi que leurs familles et les personnes vivant sous le même toit (de

même que les employés des membres bureaux **sia**) peuvent s'affilier à ces contrats. Un changement de caisse-maladie est possible pour la fin de chaque année, mais les membres **sia** déjà affiliés auprès de l'une des six sociétés en question profitent immédiatement de cette offre. Adressez-vous à l'agence la plus proche et mentionnez le contrat collectif **sia**. Consultez aussi notre page d'accueil Internet sous [www.sia.ch/actualité](http://www.sia.ch/actualite)

Karin Frei, Service Affiliations

## CHRONIQUE JURIDIQUE

### PROMOTION DE LEURS SERVICES PAR LES ARCHITECTES ET LES INGÉNIEURS: LE DROIT À LA PUBLICITÉ

Associé à la liberté de commerce, le droit à la publicité fait partie des droits fondamentaux protégés par la constitution fédérale. Ainsi, toute personne privée ou entreprise est-elle autorisée à faire sa promotion ou celle de ses produits comme bon lui semble dans le cadre de l'ordre juridique en vigueur. Une opinion très répandue veut qu'architectes et ingénieurs n'aient absolument pas le droit de faire de la publicité. Rectifications d'emblée: il n'existe aucune interdiction de publicité s'appliquant aux ingénieurs et aux architectes, car une telle disposition générale serait anti-constitutionnelle. Elle irait en effet à l'encontre de la liberté de commerce protégée par l'article 27 de la constitution fédérale, si bien qu'il ne saurait y avoir d'interdiction légale de faire de la publicité pour les architectes.

#### Limites légales et restrictions librement consenties

Les droits constitutionnels fondamentaux peuvent toutefois être limités de deux manières. D'une part, des lois fédérales peuvent interdire les formes de publicité menaçant l'ordre, la sécurité et la moralité publiques ou le principe de bonne foi en affaires par exemple, tandis que diverses lois cantonales *ad hoc* limitent la publicité autorisée pour les avocats, les médecins et dans certains cas, les architectes et ingénieurs. D'autre part, des accords mutuels d'ordre privé peuvent également restreindre les formes de publicité admises, mais seulement dans la mesure où ceux-ci ne représentent pas une contrainte excessive, donc inacceptable. Des illustrations de tels accords se trouvent dans les statuts d'associations telles que la **sia** ou dans les règlements de sociétés regroupant des avocats notamment.

#### Les formes de publicité inattaquables

Cela étant et quelles que soient les limites en vigueur, les professionnels qui s'en tiennent à promouvoir leur nom et leurs services ne sauraient être inquiétés. Les moyens à leur disposition incluent des articles présentant leurs réalisations dans les quotidiens et la presse spécialisée, des journées portes ouvertes à l'intention du public intéressé, des visites d'ouvrages et autres promotions du même type. Tant que l'on cherche à mettre en évidence des prestations personnelles et que l'on expose les atouts de sa production pour profiler son image, l'on ne peut guère commettre d'abus.

#### La SIA n'interdit pas la publicité

Il y a presque trente ans que la **sia** a introduit un règlement sur la publicité (SIA 154) qui levait l'interdiction à laquelle ses membres se soumettaient jusque-là (1973). Depuis lors, ils sont autorisés à promouvoir leurs services, pour autant qu'ils ne le fassent pas d'une manière attaillante à la dignité professionnelle. En novembre 2001 toutefois, la direction a unanimement décidé de proposer la suppression de ce règlement à la prochaine assemblée des délégués de juin 2002. L'objectif est de remplacer des dispositions restrictives par une liste des pratiques admissibles en matière de publicité et qui illustre les options valables dans ce domaine. Dès que les nouvelles prescriptions seront disponibles, nous en rendrons compte dans une de nos chroniques juridiques.

Jürg Gasche, avocat MBL-HSG,  
conseiller juridique au secrétariat général de la sia

## VERS UNE ARCHITECTURE ÉPHÉMÈRE

A l'issue des 159 jours que durera l'expo.02, tous les ouvrages érigés pour la manifestation sont appelés à disparaître et à se muer en objets de souvenir. Pour les architectes et les ingénieurs, ces constructions éphémères représentent à la fois un défi particulier et des occasions d'expression uniques. Intitulée «Vers une architecture éphémère», la documentation SIA D0172 réunit – en partie en français, en partie en anglais - les réflexions et expériences d'architectes et d'ingénieurs de renom sur la question. En fait, de nombreux ouvrages destinés à un usage éphémère ont par le passé été considérés comme suffisamment exemplaires pour être maintenus au-delà de la durée initialement prévue, parfois jusqu'à nos jours. On pense notamment à la Tour Eiffel, à la Maison Le Corbusier à Zurich ou, encore, à certaines réalisations de l'Expo 64. Tous les ouvrages évoqués ont nécessité des inventions, l'application de méthodes originales et de nouvelles solutions sur les plans constructif et organisationnel. Outre les objets historiques mentionnés, les exemples présentés dans cette documentation englobent des ponts provisoires, des réalisations en papier et carton du Japonais Shigeru Ban et les ouvrages édifiés pour expo.02.

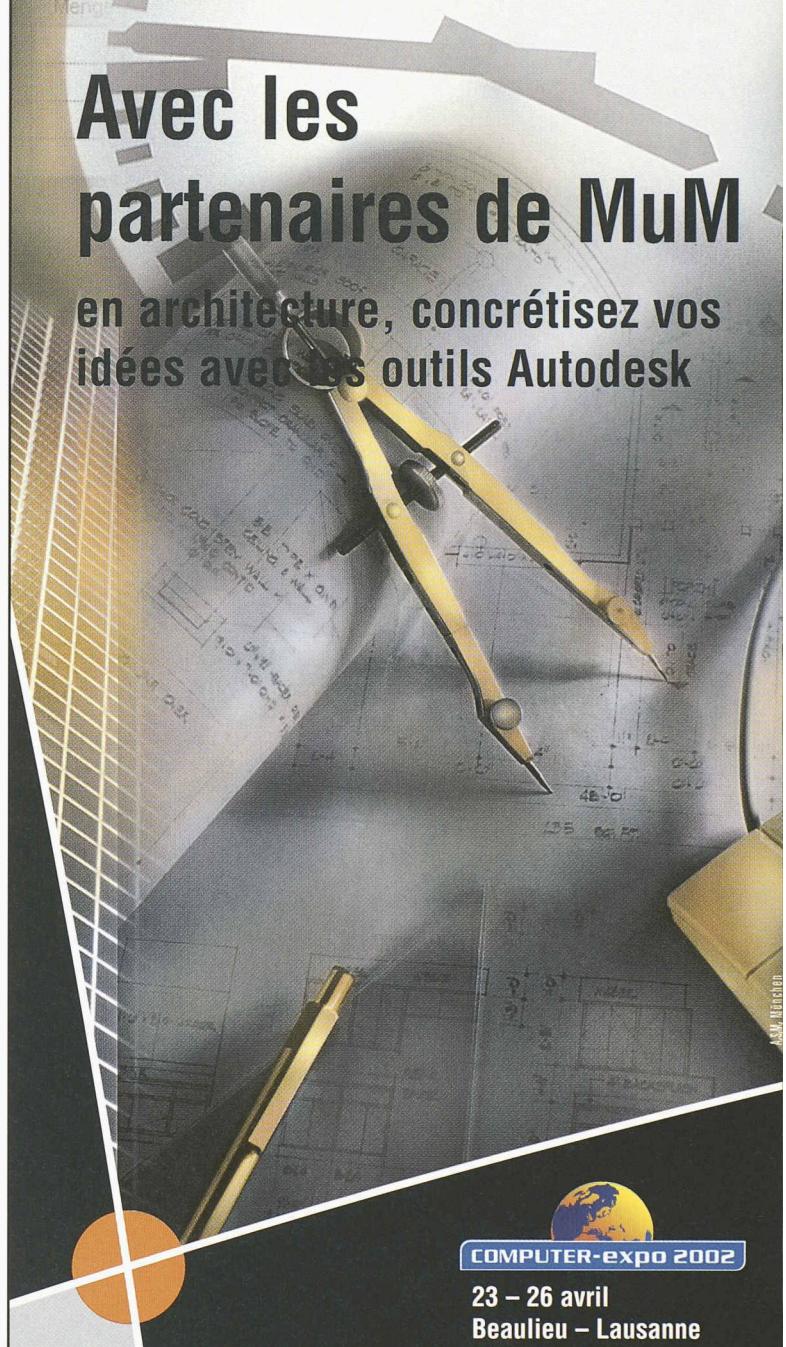
«Vers une architecture éphémère – Réflexions dans le cadre d'expo.02», Documentation SIA D0172. Exposés présentés lors du séminaire sur la construction éphémère, le 10 janvier 2002 à l'EPFL. Textes en français et en anglais, 40 pages A4 avec illustrations noir/blanc, édités par la **sia** en collaboration avec l'EPFL, 2002, Fr. 36.–

Disponible auprès de:  
Schwabe & Co AG, CP 832, 4132 Muttenz 1,  
tél. 061 467 85 74, fax 061 467 85 76,  
e-mail: [auslieferung@schwabe.ch](mailto:auslieferung@schwabe.ch)

Fin de la partie  
réactionnelle

# Avec les partenaires de MuM

en architecture, concrétisez vos idées avec les outils Autodesk



 COMPUTER-expo 2002

23 – 26 avril  
Beaulieu – Lausanne  
Halle 9

La construction est un défi permanent, de la création à la réalisation. Le partenaire Mensch und Maschine vous offre des solutions et un soutien en CAO, tout au long de vos projets.

 Help !  
informatique

 BaCAD  
Desktop

Help! Informatique S.A.  
3960 Sierre  
Tel. 027 / 4569450  
[help@bacad.ch](mailto:help@bacad.ch)  
[www.bacad.ch](http://www.bacad.ch)

Mensch und Maschine Software AG  
1093 La Conversion, Tel. 0848 100 001  
[info@mum.ch](mailto:info@mum.ch), [www.mum.ch](http://www.mum.ch)

 autodesk  
authorized distributor

 mensch maschine  
CAD as CAD can